



Merci Monsieur le Président

Bonjour à toutes et tous,

Comme chaque année depuis 2020, nous avons le plaisir de vous présenter le rapport d'activité de l'action sanitaire et sociale de notre MSA en notre qualité de Présidents du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale.

## L'activité ASS en 2023

- ❖ Des accompagnements par nos travailleurs sociaux.
- ❖ Des prestations extralégales diversifiées.
- ❖ Un appui aux structures et projets de territoires.
- ❖ Des partenariats riches et variés.
- ❖ Zooms sur...

Cette année, nous vous proposons d'aborder ce rapport à travers les 5 points qui s'affichent :

- Pour que vous rendiez bien compte des différents modes d'intervention des équipes d'action sociale et vous permettre d'avoir un panorama des ressortissants agricoles accompagnés, des volumes des aides individuelles, des structures et partenaires auprès et avec lesquelles nous faisons vivre les territoires ruraux,
- Pour mettre l'accent, à travers 2 zooms sur 2 thématiques poursuivies en 2023 qui nous semblent symboliser la volonté d'innovation et de réponses adaptées aux besoins identifiés par les équipes et les élus du Comité Paritaire d'action Sanitaire et Sociale.



Cependant pour traiter ces différents points, nous souhaitons vous faire participer et tester vos connaissances. Des boitiers vous ont été remis à l'entrée de la salle. Ils vont vous permettre de répondre à 6 questions. Vous aurez à chaque fois 3 choix. Pour les délégués qui sont en distanciel, vous pouvez jouer aussi, seulement vos réponses ne pourront être prises en compte.

## Question 1 : un travailleur social de la MSA Bourgogne réalise, en moyenne, sur une année, auprès des actifs agricoles

- 1) 250 interventions
- 2) 400 interventions
- 3) 530 interventions



Alors c'est parti!

Première question qui s'affiche également à l'écran.

Un travailleur social de la MSA Bourgogne réalise en moyenne sur une année auprès des actifs agricoles :

Si vous pensez que c'est :

- ➔ 250 interventions, **tapez 1**
- ➔ 400 interventions, **tapez 2**
- ➔ 530 interventions, **tapez 3**

Nous vous laissons quelques secondes de réflexion....

C'est bon tout le monde a voté ?

Oui ? Alors passons à la réponse

## Des accompagnements par nos travailleurs sociaux

- **12.183** interventions par nos 23 travailleurs sociaux auprès des actifs agricoles avec des problématiques économiques ou de santé, soit environ 530 interventions / TS / an.
- **1.883** situations suivies en 2023 dont 873 nouvelles (soit 46 %).
- **9** actions collectives organisées avec et pour les personnes accompagnées (Avenir en Soi, Bien dans ses bottes, Coup de pouce connexion, Cesser changer continuer autrement, Dire pour rebondir).

En 2023, nos 23 travailleurs sociaux ont réalisé 12 183 interventions auprès des actifs agricoles rencontrant des problèmes économiques ou de santé. Ils ont ainsi suivi 1 883 situations dont 873 étaient nouvelles.

En parallèle, parce que souvent les difficultés individuelles trouvent des solutions dans l'échange d'expériences et le lien social, les travailleurs sociaux ont organisé 9 actions collectives avec ces actifs en difficulté, actions réparties sur les 4 départements bourguignons.

La bonne réponse était donc le choix 3, c'est-à-dire 530 interventions par travailleur social et par an.

Passons à la question N°2....

**Question 2 : dans le cadre de son budget d'action sociale, le volume des aides individuelles de la MSA Bourgogne est de**

- 1) 1,5 million d'€**
- 2) 2,5 millions d'€**
- 3) 3,5 millions d'€**



Qui est la suivante : Dans le cadre de son budget d'Action Sociale, le volume des aides individuelles de la MSA Bourgogne est de :

- ➔ 1,5 millions d'€, **tapez 1**
- ➔ 2,5 millions d'€, **tapez 2**
- ➔ 3,5 millions d'€, **tapez 3**

Ok vous avez fait votre choix ?

## Des prestations extralégales diversifiées

En 2023, sur un budget global d'action sociale de 6,5 millions d'€, la MSA Bourgogne a attribué 2,5 millions à ses ressortissants sous forme de prestations extralégales ou d'aides financières individuelles.

- ➔ Aide à Domicile Personnes Âgées (dont Sortie Hospitalisation) : 920.000 € pour 620 bénéficiaires.
- ➔ Aide Vacances Loisirs (chèques vacances) : 253.000 € pour 1.700 familles.
- ➔ Poursuite d'Études : 234.000 € pour 400 bénéficiaires.
- ➔ Aide aux Jeunes Actifs : 220.000 € pour 300 bénéficiaires.
- ➔ Secours pour règlement de factures liées aux besoins de la vie quotidienne : 160.000 € pour 231 situations.

En 2023, sur un budget global d'action sociale de 6,5 millions d'euros, la MSA Bourgogne a attribué 2,5 millions à ses ressortissants sous forme de prestations extralégales ou d'aides financières individuelles. Voici les principales aides attribuées :

- Aide à Domicile Personnes Agées (dont Sortie Hospitalisation) : 920.000€ pour 620 bénéficiaires.
- Aide Vacances Loisirs (chèques vacances) : 253.000€ pour 1700 familles.
- Poursuite d'Etudes: 234.000€ pour 400 bénéficiaires.
- Aide aux Jeunes Actifs: 220.000€ pour 300 bénéficiaires.
- Secours pour règlement de factures liées aux besoins de la vie quotidienne : 160.000 € pour 231 situations.

A noter que pour ces secours, les dossiers sont constitués pour la plupart par les travailleurs sociaux et sont validés en Comité Restreint d'Action Sanitaire Sociale composé de 4 administrateurs titulaires et 4 administrateurs suppléants.

En route pour la 3<sup>ème</sup> question !

### Question 3 : la MSA Bourgogne dynamise et accompagne les structures et projets d'action sociale de son territoire à hauteur de

- 1) 505.500 €
- 2) 868.600 €
- 3) 3,3 millions d'€



Que je vous livre tout de suite : La MSA Bourgogne dynamise et accompagne les structures et projets d'action sociale de son territoire à hauteur de, à votre avis :

- 505.500 €, **tapez 1**
- 868.600 €, **tapez 2**
- 3,3 M d'€, **tapez 3**

C'est bon pour tout le monde ?

## Accompagnement des projets territoriaux à travers nos appels à projets

### 6 appels à projets en 2023

- ➔ MFR et Établissements scolaires ASS : 25 projets accompagnés avec près de **33.000 €**.
- ➔ Jeunes : 9 projets accompagnés pour **20.400 €**.
- ➔ Grandir en Milieu Rural : 97 projets pour près de **420.000 €**.
- ➔ MSA Solidaire : 60 projets pour près de **360.000 €**.
- ➔ MARPA : 9 projets de 6 MARPA pour **31.500 €**.
- ➔ Générations Mouvement : 5 projets pour **3.700 €**.

**Soit un total de 205 projets accompagnés pour un montant de 868.600 € en 2023 !**

Le service action sociale de la MSA Bourgogne a élaboré et proposé 6 appels à projets en 2023.

- ➔ 1 appel à projets MFR et Etablissement scolaires ASS : 25 projets accompagnés avec près de 33.000 € attribués
- ➔ 1 appel à projets Jeunes : 9 projets accompagnés pour 20.400 € attribués
- ➔ 1 appel à projets Grandir en Milieu Rural : 97 projets pour près de 420.000 € attribués
- ➔ 1 appel à projets MSA Solidaire : 60 projets pour près de 360.000 € attribués
- ➔ 1 appel à projets MARPA : 9 projets de 6 MARPA pour 31.500 € attribués

➔ 1 appel à projets Générations Mouvement : 5 projets pour 3.700 € attribués

**Soit un total de 205 projets accompagnés pour un montant de 868.600 € en 2023 ! Cependant, il y avait un piège, 868.600 € n'est pas la bonne réponse.**

## Accompagnement des projets territoriaux à travers nos appels à projet

- 114.000 € vers 19 structures qui proposent de l'aide alimentaire
- 221.000 € vers les 36 Centres sociaux et les espaces de vie sociale dans le cadre du dispositif AVS
- 73.500 € vers 20 différentes structures dans le cadre de subventions
- 620.000 € pour 30 ComCom dans le cadre de GMR (conventions et créations de services)
- 1.147.000 € vers les 263 structures d'Accueil du Jeune Enfant
- 252.000 € vers les 595 structures d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- 66.000 € vers les 21 structures de Médiation Familiale

**Soit 2,5 millions d'€ en 2023 !**

En effet, en plus de ces 6 appels à projets, nos chargées de développement ont assuré un accompagnement technique auprès de 984 structures et nous avons validé au sein du comité paritaire d'action sociale un appui financier de 2,5 millions d'€.

Donc, la bonne réponse était 868.000 + 2,5 M, soit environ 3,3 millions d'€, donc le choix 3 !

## Question 4 : dans le cadre de son action sociale, la MSA Bourgogne a signé (ou prolongé) en 2023

- 1) 225 conventions partenariales
- 2) 465 conventions partenariales
- 3) 625 conventions partenariales



4<sup>ème</sup> question : En 2023, en action sociale, nous avons signé ou prolongé :

- 225 Conventions partenariales, **tapez 1**
- 465 Conventions partenariales, **tapez 2**
- 625 Conventions partenariales, **tapez 3**

On réfléchit, mais pas trop...Vous avez tous répondu ?

## Des partenariats riches et variés avec 625 conventions

### → En direction des actifs agricoles fragiles avec :

Les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), Directions Départementales des Territoires, Conseils Départementaux, CCAS, dispositifs départementaux d'accompagnement (Faire face ensemble 21, Agrifrag 58, Agrisolidarité 71, Réagir 89), Solidarité Paysans, CAP Emploi, COMETE France, AGEFIPH, MDPH, structures d'insertion par l'activité économique, structures de formation (OCAPIAT, VIVEA).

### → En direction des familles, de la petite enfance et la jeunesse avec :

Les CAF, Conseils Départementaux, Directions Départementales de la Cohésion Sociale, Collectivités Territoriales, Centres Sociaux, Foyers Ruraux, Familles Rurales, MFR et Établissements scolaires agricoles.

### → En direction des seniors avec :

KALIVI (CARSAT BFC, MSA B, MSA FC, AGIRC ARCCO), Association Santé Education et Prévention des Territoires (ASEPT), Agence Régionale de Santé, Conseils Départementaux, Collectivités Territoriales, MARPA, Génération Mouvement, Présence Verte, MSA Services.

Et oui, cela peut paraître surprenant, mais nous avons bien signé 625 conventions qui nous ont permis d'officialiser, de solidifier et de faire vivre nos différents partenariats tout au long de l'année 2023.

Il serait fastidieux de citer tous nos partenaires conventionnés, mais vous pouvez à travers cette diapositive vous faire une idée des principaux, avec nos excuses pour ceux qui ne seraient pas affichés.

**Question 5 : les ateliers de réadaptation à la conduite et du code de la route organisés en inter-régime et en direction des seniors, s'appellent**

- 1) En voiture, attention j'arrive**
- 2) En voiture, je me rassure**
- 3) En voiture, c'est moi qui pilote**



Nous arrivons maintenant à la 5<sup>ème</sup> question : Les ateliers de réadaptation à la conduite et du code de la route organisés en inter-régime et en direction des seniors s'appellent :

- ➔ En voiture, attention j'arrive, **tapez 1**
- ➔ En voiture, je me rassure, **tapez 2**
- ➔ En voiture, c'est moi qui pilote, **tapez 3**

Vous avez bien répondu j'espère, pas trop difficile ?

## Zoom sur notre action en faveur de la Mobilité en Milieu Rural

Volonté du CPASS de réduire les difficultés relatives à la mobilité en milieu rural de plusieurs façons :

### → Valorisation d'actions déjà engagées

- ❖ Atelier « En voiture, je me rassure » à destination des seniors
- ❖ Augmentation de l'aide individuelle aux jeunes actifs avec en son sein les champs mobilité et permis de conduire
- ❖ Volet mobilité de l'appel à projets « Grandir en milieu rural »

### → Soutien MSAB à l'offre en mobilité

- ❖ Création d'une PEL expérimentale sur le premier semestre 2024 permettant la prise en charge maximum de 750 € par bénéficiaire du coût de réparations d'un véhicule réalisées par des associations conventionnées
- ❖ Soutien financier à l'association GREN pour l'acquisition d'un camion atelier (secteur Châtillon-sur-Seine)
- ❖ Convention avec l'association Mobil Eco BFC prévoyant un soutien financier à l'acquisition d'un camion atelier (secteur Nord Yonne)

### → En projet : développer le transport solidaire

- ❖ Soutenir et/ou créer un service de conducteurs solidaires/chauffeurs bénévoles en milieu rural selon diverses modalités
- ❖ Campagne de communication et de mobilisation pour un transport solidaire déjà existant
- ❖ Accompagnement au montage d'un service de transport solidaire
- ❖ Mise en oeuvre d'une PEL comme par exemple « Sortir plus » de l'AGIRC-ARRCO

En 2023, nous avons réaffirmé notre volonté d'agir pour limiter les difficultés de mobilité en milieu rural.

Nous avons tout d'abord cherché à valoriser les actions déjà engagées en continuant à financer et promouvoir les ateliers « En voiture je me rassure » (le 2 c'était la bonne réponse).

Nous avons également augmenté l'aide individuelle aux jeunes actifs avec laquelle il est possible pour les jeunes qui démarrent dans la vie active de financer un abonnement de frais de transports, de contribuer à l'achat d'une voiture ou d'un 2 roues, de payer une assurance de ce véhicule, de financer des réparations ou encore de contribuer aux coûts liés à la

préparation du permis de conduire. Enfin, dans le cadre de l'appel à projet Grandir en Milieu Rural, 6 projets favorisant la mobilité ou l'itinérance de services à destination des familles et des jeunes ont été récompensés à hauteur de plus de 30.000 €. De plus en 2023, nous avons souhaité développer notre soutien à cette offre mobilité existante. Ainsi, nous avons travaillé à une prestation extralégale expérimentale (qui est opérationnelle depuis le début de l'année) qui va permettre de prendre en charge une partie des réparations de véhicules de ressortissants agricoles dans des garages solidaires conventionnés. Notre volonté est de pouvoir étendre ces conventionnements à d'autres structures pour petit à petit couvrir le plus possible le territoire bourguignon.

Nous avons également soutenu financièrement l'acquisition et l'aménagement de camions ateliers permettant des réparations itinérantes dans le Chatillonnais et dans le Nord de l'Yonne.

Et nous avons encore plein d'idées sur cette thématique (comme vous pouvez le voir sur la diapositive) que nous comptons mettre en œuvre en 2024 !

**Question 6 : le dispositif « Paniers Solidaires » a été initié en MSA Bourgogne depuis quelle année ?**

**1) 2018**

**2) 2020**

**3) 2023**



Mais le temps passe et nous devons passer à notre 6<sup>ème</sup> et dernière question.

Le dispositif « Paniers solidaires » existe en MSA Bourgogne depuis :

2018, **tapez 1**

2020, **tapez 2**

Ou 2023 ? **tapez 3**

C'est bon, vous avez tous répondu ? C'était votre dernière

chance d'avoir tout juste !

## Zoom sur notre action pour les Solidarités Alimentaires

- Une action engagée dès 2018 avec les paniers solidaires en Saône-et-Loire et Yonne.
- Une généralisation du dispositif paniers solidaires aux 4 départements en 2020.
- La mise en place d'actions de suite au dispositif paniers solidaires : ateliers cuisine...
- Une volonté d'enrichir l'offre paniers solidaires avec d'autres produits proposés par d'autres structures (banque alimentaire).
- En parallèle, une mobilisation de nos élus MSA dans le cadre de l'action commune 2022 : 30 actions réalisées
- Des partenariats initiés avec les Secours Populaires Bourguignons à travers l'opération des pères Noël verts et qui ont conduits à d'autres actions : Solidaribus (21),
- Une aide exceptionnelle 2023 en direction des structures de l'aide alimentaire à hauteur de 114.000 €

Notre action en matière de solidarités alimentaires a effectivement commencé en 2018 avec notre opération « Paniers solidaires », à l'époque exclusivement en Saône-et-Loire et dans l'Yonne.

Très vite, nous avons bien pris conscience de l'intérêt de ce dispositif tant pour les bénéficiaires rencontrant des difficultés, car un panier revient à 1,5 €, que pour les maraichers ou structures d'insertion productrices dans une démarche de circuit court. C'est pourquoi nous avons demandé aux équipes de le déployer sur chaque département, ce qui nous permet à ce jour de distribuer près de 3.000 paniers par an sur les 4 départements.

Cependant la distribution de paniers n'est pas une fin en soi. Nous avons en effet souhaité que des recettes ou des ateliers cuisine soient proposés afin de créer du lien social mais aussi d'apprendre à utiliser les produits composant les paniers.

Parallèlement, nous travaillons aussi à enrichir ces paniers avec des denrées non périssables en partenariat avec la banque alimentaire.

En parallèle, le service Vie Institutionnelle vous a accompagnés dans la mise en place de 30 actions, en octobre 2022, dans lesquelles vous avez été 120 délégués à vous investir afin de promouvoir l'éducation à la santé, lutter contre le gaspillage alimentaire, valoriser les circuits courts et les productions locales, développer la solidarité alimentaire. Pour rappel, ces actions ont touché plus de 800 personnes.

C'est dans ce contexte que nous avons initié notre partenariat avec les Secours Populaires bourguignons, en accompagnant au départ l'opération des Pères Noël Verts par des dons en € et élargissant assez vite notre soutien à des initiatives locales tout au long de l'année, comme avec notre au financement du Solidaribus en 21 ou encore (action en 58).

Enfin la dernière action en date sur cette thématique a consisté

en l'attribution d'aides financières à 19 structures d'aide alimentaire pour leur permettre l'achat de denrées alimentaires, ce qui va à n'en pas douter déboucher sur de nouveaux partenariats.



Voilà, nous arrivons à la fin de notre intervention.

Passons aux résultats.

Vous avez été X à participer et Y à avoir donné les 6 bonnes réponses.

Bravo et merci d'avoir joué le jeu.

Nous vous remercions de votre attention.